



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Diplôme national du brevet session 2024 dans l'académie de Limoges

Limoges, le 28/06/2024

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) se dérouleront **les lundi 1^{er} et mardi 2 juillet 2024**.

Pour les candidats scolaires, l'épreuve orale se déroule entre le 15 avril et le dernier jour des épreuves écrites de l'examen, selon le calendrier arrêté par chaque établissement.

Cette année, **7917 candidats sont inscrits dans l'académie de Limoges**. Ils sont répartis en deux séries :

- ✓ **7137 candidats dans la série générale**, soit – 0,22 % de candidats par rapport à 2023 ;
- ✓ **780 candidats dans la série professionnelle**, soit – 3,94 % par rapport à 2023.

Les modalités d'attribution du DNB

Le diplôme national du brevet est l'un des premiers examens importants de la scolarité de l'élève. Il apprécie les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège.

Pour les candidats sous statut scolaire, le DNB est évalué sur 800 points. Le diplôme est délivré par l'évaluation du niveau de maîtrise de huit composantes [du socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#) (400 points), ainsi que par **cinq épreuves terminales, dont une orale, obligatoires** à la fin de l'année de troisième. Les épreuves terminales du DNB représentent 400 points répartis comme suit : français (100 points) ; mathématiques (100 points) ; histoire-géographie, enseignement moral et civique (50 points) ; sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre

Cellule communication Cabinet de la rectrice

Tél : 05 55 11 40 17 ou 05 55 11 43 56
Mél : ce.communication@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux
87031 Limoges Cedex

et technologie) (50 points) ; épreuve orale (100 points). Il est attribué aux candidats ayant obtenu un total d'au moins 400 points à l'issue des **cinq épreuves terminales**.

Pour les candidats des sections internationales ou franco-allemande au DNB, le diplôme est évalué sur 900 points. Le diplôme est délivré par l'évaluation du niveau de maîtrise de huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (400 points), sur les cinq épreuves terminales obligatoires (400 points), dont une orale, à la fin de l'année de troisième et sur les deux épreuves orales spécifiques (sur 100 points : 50 points pour chacune des épreuves orales).

Pour obtenir la mention option internationale ou option franco-allemande, le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 25 points à chacune de ces 2 épreuves orales.

La maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est quant à elle appréciée lors du conseil de classe du troisième trimestre. Les points attribués, pour chaque composante, sont définis comme suit : maîtrise insuffisante (10 points) ; maîtrise fragile (25 points) ; maîtrise satisfaisante (40 points) ; très bonne maîtrise (50 points).

Les candidats sous statut individuel (notamment ceux scolarisés dans un établissement d'enseignement privé hors-contrat) sont évalués sur 400 points. Le DNB est attribué aux candidats ayant obtenu un total d'au moins 200 points à l'issue des cinq épreuves terminales : français (100 points) ; mathématiques (100 points) ; histoire-géographie et enseignement moral et civique (50 points) ; sciences (physique- chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie) (50 points) ; langue vivante étrangère (100 points).

L'académie de Limoges compte 7771 candidats scolaires, 124 individuels et 22 candidats CNED.

Les mentions

Les mentions sont attribuées en fonction de la grille de points qui correspond à chaque série et à chaque catégorie de candidats.

Pour les candidats sous statut scolaire, la mention « assez bien » est accordée aux candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 480 sur 800 ; la mention « bien » aux candidats pour un total de points au moins égal à 560 sur 800, la mention « très bien » pour un total de points au moins égal à 640 points sur 800.

Pour les candidats scolaires des sections internationales ou franco-allemande, la mention « assez bien » est accordée aux candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 540 sur 900, la mention « bien » pour un total de points au moins égal à 630 sur 900, la mention « très bien » pour un total de points au moins égal à 720 sur 900.

Pour les candidats sous statut individuel, la mention « assez bien » est accordée aux candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 240 sur 400, la mention « bien » pour un total de points au moins égal à 280 sur 400, la mention « très bien » pour un total de points au moins égal à 320 sur 400.

**Cellule communication
Cabinet de la rectrice**

Tél : 05 55 11 40 17 ou 05 55 11 43 56
Mél : ce.communication@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux
87031 Limoges Cedex